



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Course cycliste « Ethias Tour de Wallonie » - 4^e étape Welkenraedt-Seraing

LA BOURGMESTRE,

Arrêté 108-2025

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06/06/2024 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que TRW'ORGANISATION, sise rue Cense de la Motte n°49 à 7170 Manage, représentée par Monsieur Christophe BRANDT, organise une course cycliste empiétant sur la voie publique, à Esneux : la course étant prévue le mardi 29 juillet 25 entre 10.00 et 17.00 ;

Attendu que le bon déroulement de la course nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants.

ARRETE :

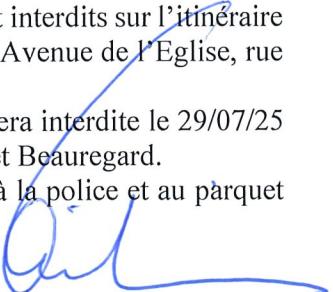
Article 1 : Le demandeur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme à l'arrêté du Gouvernement wallon du 06/06/2024 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : Le mardi 29/07/25 entre 10.00 et 17.00, l'arrêt et le stationnement seront interdits sur l'itinéraire de la course, à savoir rue du Gobry, Avenue d'Esneux, rue du Pont, rue du Canal, Avenue de l'Eglise, rue d'Avister, rue de la Roche aux Faucons et Beauregard.

Article 3 : Pour le passage de la course cycliste, la circulation de tous véhicules sera interdite le 29/07/25 de 14.00 à 16.30 Avenue de l'Eglise, rue d'Avister, rue de la Roche aux Faucons et Beauregard.

Article 4 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.




La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – AP 1 – Facebook 1 – Internet 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be